Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260320-112026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026 -011

Objet de la délibération
Election des Adjoints au Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

Excusé : M. FRANCOIS Julien

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Election des Adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).
Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes. L'ordre de présentation doit apparaître clairement. Ainsi, le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote auprès du Maire.

Article 1 : Le Conseil Municipal procède à l'élection de quatre Adjoints au Maire
1 - Après le délai de deux minutes, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée par
- Liste conduite par Mme Maryse FLEGEO BRACHET

2 - Sont désignés en qualité d'assesseurs : M. GUILLOIS Guillaume, Mme LEVENARD Sarah.

3 - Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote.

4 - Il est procédé au dépouillement
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L 66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (Article L 65 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260320-112026-DE

Ont obtenu :
- Liste conduite par Mme Maryse FLEGEO BRACHET : 18 (dix-huit voix)

Article 2 : Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés dans leur fonction les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Maryse FLEGEO BRACHET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :
1ère Adjointe : Mme Maryse FLEGEO BRACHET
2ème Adjoint : M. Laurent JACQUES
3ème Adjointe : Mme Josiane LE DAIN
4ème Adjoint : M. Pascal LE DORTZ

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE
Morbihan

David GUILLOUX